



Conseil Municipal

Séance du 06 novembre 2021

Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le samedi six novembre à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 9h00, la séance débute et les **28 membres** présents et représentés ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel BATAILLE est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'**unanimité des membres présents et représentés, soit par 28 voix pour.**

02- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2021 est soumis à l'approbation et est adopté par 28 voix pour.

03- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Dominique RANTIN

Aucune observation n'étant formulée, le **conseil prend acte** des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- Quatre (4) actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :
 - 1) **l'arrêté n°520-2021/RA en date du 27 septembre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Cadran - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 741 de la section P (1301m² à détacher) et appartenant à monsieur GERME Joseph et madame CESAIRE-GEDEON Marie-Françoise.
 - 2) **l'arrêté n°525-2021/RA en date du 1^{er} octobre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Belle Etoile - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 503 de la section H et appartenant à madame TALBA Carole.
 - 3) **l'arrêté n°538-2021/RA en date du 15 octobre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Derrière Morne Sud - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 852 de la section K et appartenant à monsieur GERMANY Gaël.
 - 4) **l'arrêté n°539-2021/RA en date du 15 octobre 2021**, portant sur le terrain situé quartier Pain de Sucre - 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n° 584 de la section AB et appartenant à madame ANCELE Danielle.

04 – APPROBATION AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : madame Violaine DIAZ

Afin de garantir le maintien des financements des actions prévues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et de maintenir les services proposés aux familles, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 28 voix pour, décide,

- D'approuver le projet d'avenant de prolongation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales
- D'autoriser monsieur le maire à signer ledit avenant de prolongation et tout document lié à sa mise en œuvre.

05 - APPROBATION DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : madame Violaine DIAZ

A l'issue de la présentation de la Convention Territoriale Globale de services aux familles, effectuée par madame Régine MERANVILLE –chargée de mission à la CAF, le Conseil municipal, après échanges de vues, décide à l'unanimité, soit par 28 voix pour :

- D'approuver le projet de la nouvelle Convention Territoriale Globale à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Martinique
- Dit que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.
- Précise que la convention est conclue jusqu'au 14 décembre 2025.
- Autorise monsieur le maire à signer ladite convention et tout document lié à sa mise en œuvre.

06 - PROJET DE CONVENTION DE JUMELAGE AVEC LE 33^{ème} RIMA DE LA MARTINIQUE

Rapporteur : madame Séverine TERMON

La ville et la 1^{ère} compagnie du 33^{ème} RIMA ayant exprimé la volonté de nouer des liens d'amitié et de coopération en rapprochant leurs populations respectives et dans le but d'assurer la pérennité de ces liens, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 28 voix pour, décide :

- D'approuver le projet de convention de jumelage avec le 33^{ème} RIMA de la Martinique qui a pour objectifs de :
 - Faire vivre le devoir de mémoire sous la forme de quatre manifestations clés les 8 mai, 18 juin, 14 juillet et 11 novembre
 - Permettre la tenue d'activités de cohésion ou d'entraînement opérationnel des marsouins de la 3e compagnie. La définition en amont de lieux et de dates se fera en liaison avec M. Bruno Nestor AZEROT représentant la Mairie de Sainte-Marie
 - Faciliter les échanges avec les jeunes et le personnel de la municipalité, par exemple sous la forme de visites du Fort Desaix
 - Faciliter la mise à disposition de matériels ou de compétences pour des actions précises qui seront à définir entre les deux parties concernées
- D'autoriser monsieur le maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en œuvre.

07 – APPROBATION PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA MAISON DU BÈLÈ

Rapporteur : madame Josette MASSOLIN

Suite aux propositions du maître d'œuvre et à l'avis favorable émis par le Bureau municipal pour la reconstruction de la Maison du Bèlè, et vu, la décision de la DAC (Direction des affaires culturelles de la Martinique) d'augmenter sa participation initiale,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à 28 voix pour :

- D'approuver le projet de reconstruction de la Maison du Bèlè
- D'approuver le nouveau plan de financement qui se présente comme suit:

Partenaires	Montant	Pourcentage
EUROPE (FEDER)	1 830 953,40 €	60,00 %
Collectivité Territoriale de Martinique	610 317,80 €	20,00 %
ETAT (Direction des affaires culturelles de la Martinique)	298 000,00 €	09,76 %
CAP NORD MARTINIQUE	188 302,50 €	06,17 %
COMMUNE DE SAINTE MARIE	124 015,30	04,06 %
TOTAL	3 051 589,00	100,00 %

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

08 - MODIFICATION DE PARCELLES POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE SAINTE MARIE

Rapporteur : madame Carine BERNARD

Le Conseil, après avoir pris acte de la réactualisation du projet de construction de la future gendarmerie et au regard de l'implantation dudit projet qui nécessite une modification du plan parcellaire, dont la surface totale demeure inchangée, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, soit 28 voix pour :

Décide :

- D'approuver la modification parcellaire à céder à la société ATHENA dont la nouvelle assiette foncière est composée des trois (3) parcelles suivantes :
 - E-814 pour mille huit cent neuf mètres carrés (1 809 m²)
 - E-966 pour quarante-neuf mètres carrés (49 m²)
 - E-980 pour deux mille six cent quarante-deux mètres carrés (2 642 m²)
- De maintenir le prix de la cession de ladite assiette de la cession qui avait été fixé à **cent dix-sept milles euros (117 000 €)** par le conseil municipal en sa séance du 30 septembre 2015.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision

09 – PARTICIPATION AU 103^{ème} CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE

Rapporteur : monsieur Bruno Nestor AZEROT

Vu la proposition de monsieur le maire d'inviter le conseil à décider de sa participation au 103^{ème} Congrès des Maires qui se tiendra du 16 au 18 novembre 2021 au Parc des expositions à la Porte de Versailles à Paris.
Vu la proposition de monsieur le maire de désigner d'une part, une délégation composée de :

- Deux (2) élus de la majorité
- Un (1) élu de l'opposition
- Quatre (4) agents de la ville

d'autre part, d'émettre un avis sur la prise en charge des frais de transport et d'hébergement de ladite délégation,

Considérant la désignation des deux élus de la majorité : Madame Chantal SILBANDE-BAZAS et Monsieur Guy-Albert NEROVIQUE,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, soit 28 voix pour décide :

- D'approuver la participation des élus et du personnel au 103ème congrès des maires et des présidents d'EPCI
- D'approuver, en l'absence des élus de la minorité, la composition de la délégation composée de :
 - Deux (2) élus de la majorité
 - Quatre (4) agents de la ville
- D'émettre un avis favorable à la prise en charge par la ville des frais de transport et d'hébergement de la délégation
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

10 - QUESTIONS DIVERSES

→ 30^{ème} anniversaire de la Fête de la Science

Madame DIAZ informe du 30ème anniversaire de la Fête de la Science "l'Emotion de la découverte" à laquelle participe le CIO du Nord Atlantique.

Dans ce contexte, le CIO a choisi comme thème « D'ICARE à Thomas PESQUET » et de mettre des étoiles dans les yeux des collégiens, lycéens et étudiants en leur faisant découvrir les métiers de l'aéronautique et de l'espace.

Du 09 au 19 novembre 2021, seront organisées de nombreuses manifestations. Sur le Nord atlantique, une soixantaine de jeunes se sont inscrits à cet évènement. Certains sont issus des collèges du Morne-Des-Esses et du Marigot (Eugène MONA), quelques écoles de Sainte Marie et du nord.

La participation de la ville consistera en l'organisation d'un repas qui aura lieu au restaurant Saint-James le 09 novembre 2021, le jour du lancement de la manifestation.

→ Rue Ernest Desproges

Monsieur BONIFACE rappelle les nombreuses lettres de relance transmises à la Société OZANAM pour la réfection de la portion de voie provisoire prolongeant le chantier de la rue Ernest Desproges. Celle-ci a donné suite hier en procédant à la réparation des nids de poule en vue d'améliorer la circulation.

Il informe de l'avancement du projet et des ordres de services qui ont été remis aux entreprises pour terminer ce chantier. L'activité a donc été reprise.

Concernant l'occupation du rez-de-chaussée des bâtiments, il informe des rencontres organisées avec la Société OZANAM et le Service Développement Economique de la Ville dans le cadre de l'affectation des locaux à usage commercial, médical et professionnel. Certaines sociétés ont déjà visité les lieux.

→ Rue Des Etages

Monsieur BONIFACE signale que le projet est en phase finale.

- Un problème technique est à résoudre au niveau de l'éclairage.
- Le lundi 22 est prévue la réception officielle avec les services de la ville et les entreprises.
- La circulation est ouverte et les panneaux ont été posés.
- Le marquage au sol a été effectué pour le stationnement
- A prévoir protection des lampadaires pour éviter toute casse par les véhicules (aires de protection à rajouter)

→ **Consommation des fonds DSIL/DETR**

Madame DIAZ fait part de la réunion du 03 novembre 2021 tenue en sous-préfecture avec la cellule finances, monsieur DACLINAT -directeur des finances, madame SOTER -chargée de projets et recherche de financement, monsieur RANTIN –directeur général des services, le sous-préfet et ses collaboratrices et ce, pour la revue de financement des projets 2017-2021. Sur quatre pages de projets moins d'une trentaine de projets ont été passés en revue.

Elle informe de l'instant particulier où monsieur le sous-préfet n'a cessé de louer les efforts déployés par monsieur le maire pour rechercher les finances et les obtenir et de la bonne méthode de travail de la cellule finances. Cependant, il signale que les administratifs du ministère et lui-même ne comprennent pas les raisons pour lesquelles les projets financés et entamés n'aboutissent pas. Et ce, au risque de voir repartir les financements attribués.

Pour conclure, elle insinue que le travail politique est fait, et qu'il va falloir corriger les failles dans le suivi des dossiers.

→ **Attribution du fonds de secours pour l'outre-mer suite aux intempéries de novembre 2020**

Monsieur le maire signale que dans le cadre du fonds secours pour l'outre-mer, il a été attribué à la ville, suite aux intempéries de novembre 2020, la somme de deux millions d'euros (2 000 000 €). Cette somme ajoutée à la participation de la CTM qui est de un million d'euros (1 000 000 €) ce qui ramène à une enveloppe d'un montant total de trois millions (3 000 000 €).

Celle-ci leur permettra de réaliser les travaux de manière à répondre aux attentes des sinistrés, sachant que la ville aura à déterminer les priorités.

→ **Transmission du dossier du Conseil municipal**

Madame TERMON signale qu'elle a été confrontée à un problème technique ainsi que certains élus. En effet, les documents du présent conseil transmis par mail, ont été reçus dans SPAM - fichiers indésirables. Elle recommande donc de veiller à ce que les informations soient bien parvenues à l'ensemble des élus.

Plus rien n'étant, **monsieur le maire** remercie les élus et les administratifs pour leur présence.

FIN DE SEANCE : 10h 52 mn

Fait à SAINTE MARIE, le 09 novembre 2021

Pour le maire empêché

La 3^è Adjointe



Violaine DIAZ

